



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E195313

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2026

ÉDITÉ LE

12/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/12/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 880 205 497

Siret : 880 205 497 00030

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 7190953

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD 161 619

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD 161 619

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : P ET H ENERGIES

AVENUE DU MEDOC
PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE LAS
1 ZA LASERIS
33114 LE BARP

Téléphone : 05 24 84 20 44

Fax :

Portable : 07 44 44 25 08

Site Internet : <http://ph-travaux.fr>

E-mail : contact@ph-groupe.com

Responsabilité légale :
P ET H GROUPE (881 917 215) / POULAIN THOMAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/09/2024
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/02/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	25/09/2024
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	11/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/09/2024
o Poêle ou insert bois	11/02/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/09/2024
o Ventilation mécanique	31/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.